

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AC157

présenté par

Mme Thomin, M. Echaniz, M. Bertrand Petit, M. Delautrette et Mme Rouaux

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 7 par la phrase suivante :

« Les politiques d'orientation et de formation en matière agricole incluent l'inscription dans les programmes scolaires de l'enseignement non agricole une initiation aux enjeux agricoles qui sont traités de manière interdisciplinaire. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à inscrire dans les programmes scolaires de l'enseignement non agricole une initiation aux enjeux agricoles.

L'approche pédagogique de ces enjeux doit se faire de manière interdisciplinaire. L'initiation aux enjeux agricoles par le système scolaire de l'ensemble d'une classe d'âge, en particulier de ses membres éloignés du milieu rural, sert la promotion des métiers de l'agriculture et de la profession d'agriculture et participe donc à relever le défi du renouvellement des générations en suscitant des vocations nouvelles. En outre, cette initiation amène des jeunes éloignés du monde rural à découvrir un pan entier de la société, de l'économie et de l'environnement de notre pays qui leur est en partie inconnu.